

SOMMAIRE

Revue de l'article « Alcohol Consumption and the Physical Availability of Take-Away Alcohol : Systematic Reviews and Meta-Analyses of the Days and Hours of Sale and Outlet Density »

Date de publication : Décembre 2024

Modèle proposé pour citer cet article : Sherk A, Stockwell T, Chikritzhs T, Andréasson S, Angus C, Gripenberg J, et al. Alcohol consumption and the physical availability of take-away alcohol: systematic reviews and meta-analyses of the days and hours of sale and outlet density. J Stud Alcohol Drugs. 2018;79(1):58-67. Disponible à : <https://doi.org/10.15288/jsad.2018.79.58>.

Résumé éclair

- La consommation d'alcool est un facteur de risque causal dans de nombreuses affections chroniques et aiguës, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies hépatiques, les maladies du pancréas, les affections neuropsychiatriques, les cancers et les lésions aiguës. La « théorie de la distribution unique » ou le modèle de « consommation totale » indique qu'une augmentation de la consommation d'alcool par habitant entraînera une augmentation de la consommation dans tous les groupes de consommation, des petits buveurs aux gros buveurs. La politique de santé publique en matière d'alcool vise à limiter la consommation par habitant et les dommages liés à l'alcool.
- Cet examen systématique de Sherk et al (2018) résume la littérature scientifique sur deux sujets connexes : 1) l'incidence de la disponibilité temporelle de l'alcool provenant de points de ventes d'alcool à emporter sur la consommation d'alcool; 2) l'incidence de la densité des points de ventes d'alcool à emporter sur la consommation d'alcool. Les auteurs ont également réalisé des méta-analyses pour estimer l'incidence d'un jour supplémentaire de vente sur la consommation totale d'alcool et sur la consommation de boissons particulières.
- Les données disponibles ont démontré en majorité que l'augmentation des jours et des heures de vente d'alcool à emporter (c'est-à-dire la disponibilité temporelle) et l'augmentation de la densité des points de ventes d'alcool à emporter dans une zone (c'est-à-dire la disponibilité spatiale) augmentaient toutes deux la consommation d'alcool par habitant.
- Les méta-analyses ont montré qu'un jour de vente supplémentaire était associé à une augmentation de 3,4 % de la consommation d'alcool totale par habitant. Pour des boissons alcoolisées particulières, un jour de vente supplémentaire était associé à une augmentation de 5,3 % de la consommation par habitant pour la bière, de 2,6 % pour le vin et de 2,6 % pour les spiritueux.

- Selon les conclusions des auteurs de l'étude, les données disponibles suggèrent que la diminution de la disponibilité temporelle et spatiale de l'alcool dans les points de ventes d'alcool à emporter peut réduire la consommation d'alcool par habitant, contribuant probablement à l'amélioration des résultats en matière de santé publique.

Informations complémentaires

- Des études antérieures ont examiné l'incidence de la disponibilité physique de l'alcool sur la consommation d'alcool, mais elles ont généralement regroupé les débits de boissons à consommer sur place et les points de vente dans des catégories génériques comprenant tous les points de vente d'alcool. Cet examen porte uniquement sur les points de ventes d'alcool à emporter, afin d'obtenir des informations plus détaillées permettant d'éclairer des politiques particulières concernant les points de ventes d'alcool à emporter. De plus, les études antérieures n'offrent pas les méta-analyses que propose la présente étude.
- L'examen a permis de constituer une base documentaire à partir des quatre examens systématiques les plus récents jusqu'en décembre 2015, complétée par une recherche d'examen systématique. Les articles ont été sélectionnés sur la base de critères d'inclusion et d'exclusion, puis évalués en fonction de critères de qualité déterminés par les auteurs.
- Les critères de qualité répartissaient les modèles d'étude en trois niveaux, seuls le niveau 1 (c'est-à-dire les expériences pré/post-naturelles avec observations de contrôle simultanées) et le niveau 2 (c'est-à-dire les expériences pré/post-naturelles sans observations de contrôle) étant inclus. Tous les autres modèles d'étude ont été exclus, y compris les études transversales. Toutes les études transversales exclues ont été fournies en annexe pour un examen, un contexte et des informations supplémentaires.
- Deux examens systématiques ont été réalisés : l'un a évalué les jours et les heures de vente et l'autre a évalué séparément la densité des points de vente :
 - L'examen systématique des jours et des heures de vente a permis de répertorier sept études admissibles. Ces études ont été menées au Canada, aux États-Unis, en Suède et en Russie. Six des sept études ont montré que l'augmentation du nombre de jours ou d'heures de vente d'alcool à emporter était significativement associée à une augmentation de la consommation totale d'alcool par habitant, à des degrés divers.
 - Trois études menées en Suède ont montré qu'un jour supplémentaire de vente entraînait une augmentation de la consommation par habitant de 3,3 % pour la consommation totale d'alcool, de 7 % pour la bière, de 2 % pour le vin et de 3 % pour les spiritueux distillés. Deux articles américains ont examiné l'abrogation des interdictions de vente d'alcool le dimanche et constaté une augmentation de 3,8 % de la consommation totale d'alcool par habitant, une augmentation de 3,5 % à 4 % pour la bière et une augmentation de 7,5 % par habitant pour les spiritueux distillés. Une étude menée en Russie a montré que chaque heure supplémentaire de vente d'alcool à emporter dans la soirée était significativement associée à une augmentation de la consommation d'alcool.
 - Une étude réalisée en Ontario n'a pas mis en évidence de lien statistiquement significatif entre les jours de vente et la consommation totale d'alcool.
 - L'examen systématique de la densité des points de vente a permis de répertorier quatre études admissibles. Trois d'entre elles ont été réalisées au Canada et l'une a été menée aux États-Unis. Trois des quatre études ont montré qu'une augmentation de la densité des points de ventes

d'alcool à emporter était associée de manière statistiquement significative à une augmentation de la consommation totale d'alcool. L'étude restante a révélé des effets non significatifs de la densité des points de vente sur la consommation d'alcool.

- Une étude réalisée au Canada a montré qu'une augmentation de 1,0 % de la densité des points de ventes à emporter était associée à une augmentation de 0,15 % de la consommation totale d'alcool. Une autre étude canadienne a donné des résultats similaires, indiquant qu'une plus grande densité des points de ventes à emporter était significativement associée à une augmentation de la consommation par habitant. Une étude canadienne a examiné l'incidence de la densité des points de vente sur les ventes de boissons particulières et n'a trouvé aucune association significative. Enfin, l'étude américaine a montré qu'une augmentation d'un écart-type de la densité des points de vente était significativement associée à des augmentations de 7 % et de 11 % de la consommation d'alcool chez les hommes et les femmes respectivement.
- Les auteurs de cet examen systématique ont répertorié six études dont les données ont été jugées appropriées pour une synthèse quantitative dans le cadre de méta-analyses. Ces études ont examiné l'incidence des jours de vente sur la consommation, par habitant, d'alcool de toutes catégories et de boissons alcoolisées particulières. Un jour de vente supplémentaire a entraîné une augmentation de 3,4 % [intervalle de confiance (IC) à 95 % : 2,7, 4,2] de la consommation d'alcool par habitant pour l'ensemble des boissons alcoolisées et, en ce qui concerne les produits particuliers, une augmentation de 5,3 % (IC à 95 % : 3,2, 7,4) pour la bière, de 2,6 % (IC à 95 % : 1,8, 3,5) pour le vin et de 2,6 % (IC à 95 % : 2,1, 3,2) pour les spiritueux.

Commentaires de l'évaluateur de SPO

- Cette littérature doit être interprétée en fonction du contexte actuel entourant les politiques sur la disponibilité de l'alcool dans la province de l'Ontario. Récemment, l'Ontario a élargi la disponibilité spatiale de l'alcool à emporter, rendant ainsi plus commode l'achat de volumes et de concentrations d'alcool plus importants dans des points de vente tels que les grandes surfaces, les épicerie de tout type et les dépanneurs¹⁻⁴. Ce contexte offre l'occasion d'évaluer l'incidence de telles politiques. Plus précisément, il permet de déterminer si les augmentations des mesures de la consommation d'alcool notées dans cet examen systématique seront observées en Ontario après que l'offre d'alcool à emporter aura été élargie à un plus grand nombre de points de vente.
- L'étude en soi n'a pas évalué directement l'incidence de la hausse de la consommation d'alcool sur les résultats pour la santé liés à l'alcool, bien que les auteurs inscrivent dans leur contexte la littérature antérieure concernant les effets de l'alcool sur la santé. Compte tenu du contexte actuel en Ontario et des données probantes sur les effets néfastes de la consommation d'alcool sur la santé⁵⁻⁷, l'évaluation et l'analyse des résultats pour la santé de la population liés à la modification des politiques actuelles permettraient de mieux comprendre l'incidence des politiques.
- Étant donné que le présent examen portait particulièrement sur la disponibilité spatiale et temporelle de l'alcool, il ne permet pas d'évaluer la mise en œuvre d'autres interventions de santé publique ou de politiques entourant l'alcool, par exemple, la publicité, l'établissement des prix et l'éducation sur la vente d'alcool. Bien que cela reflète probablement la plupart des contextes réels où de multiples politiques et initiatives de santé publique se côtoient, il convient de prendre en compte ces facteurs et les effets confusionnels qu'ils peuvent avoir sur la consommation d'alcool.

- L'Évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool (CAPE) est une ressource précieuse qui décrit 11 domaines de politiques sur l'alcool fondées sur des données probantes, dont l'un est la disponibilité physique (c'est-à-dire à la fois temporelle et spatiale)⁸. La réduction de la disponibilité physique de l'alcool est un domaine de politique fortement pondéré pour sa capacité à réduire les méfaits et à rejoindre la population. Les autres domaines de politiques qu'il peut être utile d'envisager pour contrecarrer les effets potentiels de l'augmentation de la disponibilité physique comprennent, entre autres : la diffusion de messages sur la santé et la sécurité, la surveillance et les rapports; l'application de l'âge légal minimum; et l'application de la législation sur les boissons alcoolisées. Des informations détaillées sur les 11 domaines sont disponibles [ici](#)⁸.
- La majorité des études examinées concernant la disponibilité temporelle n'ont pas été menées dans un contexte canadien, bien qu'une grande partie d'entre elles aient été menées dans un contexte nord-américain. En outre, il existe une grande hétérogénéité entre les études. Par exemple, l'augmentation de la disponibilité temporelle différait en ce qui concerne les jours particuliers ou même la durée des jours, particulièrement dans le cas de l'étude russe.
- L'étude ne fait pas de distinction entre les types de points de ventes à emporter et les regroupes en tant que facteur commun. Toutefois, si une distinction était faite entre les différents types de points de ventes à emporter dans les recherches ou les évaluations futures, par exemple entre les épiceries, les dépanneurs et d'autres établissements, cela pourrait apporter une plus grande spécificité dans les interventions de santé publique ou les politiques.

Évaluation critique

L'évaluation critique de cet examen systématique a été réalisée à l'aide de l'outil AMSTAR 2 (A Measurement Tool to Assess Systematic Reviews), composé de 16 questions⁹. L'outil d'évaluation critique complet incluant toutes les réponses est disponible sur demande.

Dans l'ensemble, pour le présent rapport d'examen, les questions d'AMSTAR 2 ont suscité en majorité une réponse positive, ce qui dénote un résultat positif pour la méthodologie de l'examen. En particulier, les principaux points forts étaient la description des études incluses, la description détaillée des critères d'inclusion et d'exclusion, les références aux bases de données et la présentation claire des méthodes employées pour chaque étape (stratégie de recherche, sélection, extraction et synthèse). En outre, la méta-analyse réalisée présentait une méthodologie solidement étudiée et des considérations rigoureuses sur l'agrégation des données.

Les éléments qui ne répondent pas aux critères d'AMSTAR 2 comprennent l'absence de mention de l'étude des causes de l'hétérogénéité ou de la discussion des résultats hétérogènes. Bien que la plupart des études, voire toutes, aient démontré une corrélation positive entre la consommation d'alcool et l'augmentation de la disponibilité physique, les différences entre significativité et non-significativité n'ont pas été abordées. En outre, si le risque de biais a été évoqué pour la méta-analyse dans sa méthodologie et la description des critères de qualité pour l'inclusion, les examens systématiques réalisés dans le présent document n'ont pas explicitement pris en compte le risque de biais dans l'interprétation des résultats.

Références supplémentaires

1. Ontario. Salle de presse; ministère des Finances. Des dépanneurs partout en Ontario peuvent maintenant vendre de la bière, du vin, du cidre et des boissons alcoolisées prêtes à boire [En ligne]. Communiqué. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2024 [cite le 4 novembre 2024]. Disponible à : <https://news.ontario.ca/fr/release/1005005/des-depanneurs-partout-en-ontario-peuvent-maintenant-vendre-de-la-biere-du-vin-du-cidre-et-des-boissons-alcoolisees-pretres-a-boire>
2. CBC News. Ontario to allow sales of fortified wines like port and sherry in convenience stores. C BC News [En ligne], 8 octobre 2024 [cité le 4 novembre 2024]; Toronto. Disponible à : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/fortified-wine-sales-ontario-convenience-stores-1.7345740>
3. McFadden T. Fortified wine coming to Ontario corner stores, grocery stores. Toronto.com [En ligne], 9 octobre 2024 [cite le 4 novembre 2024]. Disponible à : https://www.toronto.com/news/fortified-wine-coming-to-ontario-corner-stores-grocery-stores/article_93c27bf8-0863-563d-8081-dcab1e15e8b1.html
4. Ontario. Salle de presse ; ministère des Finances. Boissons prêtes à boire et grands formats d'emballage de bière en vente dans les épiceries plus tôt que prévu [En ligne]. Communiqué. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2024 [cité le 4 novembre 2024]. Disponible à : <https://news.ontario.ca/fr/release/1004832/boissons-pretres-a-boire-et-grands-formats-demballage-de-biere-en-vente-dans-les-epiceries-plus-tot-que-prevu>
5. Rehm J. The risks associated with alcohol use and alcoholism. Alcohol Res Health. 2011;34(2):135-43. Disponible à : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22330211>
6. Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS). Repères canadiens sur l'alcool et la santé : rapport final [En ligne]. Toronto (Ontario) : CCDUS; 2023 [cite le 6 novembre 2024]. Disponible à : <https://www.ccsa.ca/fr/reperes-canadiens-sur-lalcool-et-la-sante-rapport-final>
7. Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS). Rapport technique du projet d'actualisation des Directives de consommation d'alcool à faible risque du Canada : examen des données probantes [En ligne]. Toronto (Ontario) : CCDUS; 2022 [cité le 6 novembre 2024]. Disponible à : <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2022-08/CCSA-LRDG-Evidence-Review-Technical-Report-fr.pdf>
8. Farkouh E, Price T, Vallance K, Wettlaufer A, Farrell-Low A, Giesbrecht N, et al; Canadian Institute for Substance Use Research. Évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool (CAPE) 3.0 : Méthodologie et revue des éléments probants (à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale) [En ligne]. Victoria (C.-B.) : Université de Victoria; 2023 [le 6 novembre 2024]. Disponible à : <https://www.uvic.ca/research/centres/cisur/assets/docs/cape/cape3/methodology-en.pdf>
9. Shea BJ, Reeves BC, Wells G, Thuku M, Hamel C, Moran J, et al. AMSTAR 2: a critical appraisal tool for systematic reviews that include randomised or non-randomised studies of healthcare interventions, or both. BMJ. 2017;358:j4008. Disponible à : <https://doi.org/10.1136/bmj.j4008>

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Examen de « Alcohol consumption and the physical availability of take-away alcohol: Systematic reviews and meta-analyses of the days and hours of sale and outlet density ». Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2024.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.